

Publié le 16 mai 2012

Le développement des zones rurales au cœur des préoccupations des Epl

Quelles solutions de développement pour les zones rurales ? Question très concrète autour de laquelle les Fédérations des Epl Rhône-Alpes (FEDERA) et Auvergne-Centre-Limousin ont rassemblé le 6 avril 2012 au Puy-en-Velay (43) de nombreux acteurs de la vie économique venus d'horizons aussi divers que l'aménagement, le tourisme, les énergies ou encore le service d'aide à la personne. Le principe de cette journée était d'observer les solutions répondant aux problématiques de développement territorial auxquelles sont confrontés les élus ruraux.



Un évènement au cœur des

territoires ruraux. Tenu à l'hôtel du département du Puy-en-Velay, ce colloque interrégional avait pour objectif d'être au cœur des préoccupations des élus et acteurs du développement rural. Malgré un temps politique très marqué en ce mois d'avril 2012, les thématiques et la présence de personnalités tels que **Laurent Wauquiez**, ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, maire du Puy-en-Velay, et **Gérard Roche**, président du Conseil général de la Haute-Loire, ont permis de mobiliser plus de 60 personnes. **Des paroles et des actes.** Espaces d'une grande diversité et d'une grande richesse, les territoires ruraux ne sont pas moins enclins à des dynamiques démographiques et économiques contrastées. Deux tables rondes, l'une sur l'aménagement raisonné, l'autre sur le développement économique et un temps fort sur les services d'aide à la population ont permis de mettre en lumière les réponses concrètes apportées par les Epl. **Acte 1 : L'aménagement raisonné des territoires ruraux** Les Epl sont au cœur de l'aménagement des territoires. **Patrick Rivard**, directeur général de la Sem [Territoria](#), et **Philippe Gouyou-Beauchamps**, directeur général de la [SED Haute-Savoie](#), ont chacun fait comprendre au travers de leurs missions (appui et conseil aux collectivités, promotion d'intérêt général, portage financier...) que les attentes des collectivités incitent à une ouverture progressive du champ de compétences de l'Epl, afin d'en faire un outil polyvalent, voire un instrument de référence en matière de services aux collectivités. Outil de référence, « car pouvant gérer un projet de sa genèse à sa réalisation » a précisé **Gérard Roche**, président du Conseil général de Haute-Loire. Véritable acteur du

développement économique par le biais de ses Contrats Globaux de Développement Durables (CG2D) et du Comité d'expansion économique, le Conseil général pourrait imaginer une Epl accompagnant les petites communes, victimes du retrait de l'Etat en matière de conseil et d'ingénierie territoriale. Pour d'autres, comme **Pierre Francillard**, chef de projet protection des ressources à la SED Haute-Savoie, « l'Entreprise publique locale se révèle être le garant de l'efficacité et de la cohérence car capable de mettre en réseau l'ensemble des collectivités territoriales », et plus précisément pour son activité, l'ensemble des services de l'eau du département. Courte mais riche d'enseignements, l'intervention de **Laurent Wauquiez** en tant que maire du Puy-en-Velay a permis de rendre compte des difficultés rencontrées par une commune quand il s'agit de requalifier le patrimoine en centre-ville et plus précisément d'obliger les propriétaires à enclencher les opérations de rénovation. La Société publique locale que met en place la commune du Puy ne saurait être la solution unique à ce problème mais procurera aux élus la meilleure maîtrise possible pour leurs opérations PNRQAD. **Benjamin Colin**, responsable Epl et aménagement au Crédit Coopératif, partenaire important des Epl, a notamment rappelé la part croissante des prêts accordés aux Epl (accès à l'emprunt plus simple que pour la collectivité) et la réinjection à 95 % des fonds collectés dans l'économie réelle. **L'aide à domicile pour les publics fragiles sur un territoire rural : la réponse Epl** Un déficit budgétaire cumulé croissant, une mutualisation des structures et un montage juridique complexe, du personnel en nombre et à multiples statuts, telle était la base de travail du Conseil général du Lot, obligé de restructurer le réseau départemental d'aide à domicile. Selon son représentant, « la [Sem](#) s'est révélée la seule structure capable d'assumer cette mission ». Aujourd'hui, l'ensemble des associations ont pris part au capital, la quasi-totalité des effectifs a été repris (modifications de statuts), l'équilibre financier devrait être retrouvé d'ici 3 ans, et la professionnalisation du personnel s'est accélérée avec la mise en place de formations adaptées. **Acte 2 : Le tourisme et les énergies renouvelables à la base du développement économique des territoires ruraux** Après avoir connu un départ fulgurant avec 600 000 visiteurs, le parc à thème Vulcania a vu son nombre d'entrées baisser jusqu'à la décision du Conseil régional de reconsidérer totalement la scénographie en l'axant davantage sur les familles. Aujourd'hui, selon **Catherine Damesin**, directrice de la [Sem Volcans](#), le site est devenu un point d'entrée et une réussite identitaire pour le tourisme auvergnat car 52 % des visiteurs déclarent venir en Auvergne avant tout pour Vulcania. Le concept séduit, si bien qu'il est possible d'imaginer la duplication du concept sur d'autres sites volcaniques dans le Monde. Pour la [Segapal](#), la gestion du parc urbain de Miribel Jonage ne se limite pas au champ touristique (4 millions de visiteurs). **Damien Prost-Romand**, directeur du développement, a précisé l'ensemble des missions de la Spl, notamment la gestion de la ressource en eau (maintien de la qualité, gestion des crues) et le développement d'activités économiques (agriculture, restauration, ...). Cette intervention a permis d'afficher la diversité de missions pouvant être assurée par une Epl et l'avantage de présenter un objet social suffisamment large. **Emmanuel Julien**, président du directoire de [Sergies](#) (production locale d'électricité en particulier à partir d'énergies renouvelables) a mis en lumière la particularité de cette Epl non seulement d'assurer une mission de conseil et de promotion de la maîtrise de la demande en énergie, mais surtout d'agir en investisseur, notamment par la prise de participations au sein d'autres Sem développant les énergies renouvelables. Pour **Claude Devès**, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, la Spl est certes un outil de gestion de service public adapté et légitime, mais il ne faut pas oublier la Sem qui reste un outil polyvalent profitant de l'expertise du

privé. Ce colloque fut donc l'occasion de traiter des aspects encore peu connus du monde rural, comme l'innovation et l'esprit d'entreprise, tout en permettant à la Fédération des Epl, au travers d'exemples concrets et réussis, de positionner sa gamme d'outils comme une réponse parfaitement adaptée aux problématiques des territoires ruraux.